

DELIBERATION DD2023_014

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	68
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 27 JAN. 2023

LE 2 février 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRICIÈRE DE CHAMIER - CHOIX DU LAURÉAT DE LA PHASE 2

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBELLS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LARENAUDIE, Mme MEYNARD, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COUNIL, M. MOTTIER, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. SERRE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. MARC, M. GASCHARD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LACOSTE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DUCENE donne pouvoir à M. MARTY
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOULAT donne pouvoir à M. AUDI
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. VADILLO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme COURAULT donne pouvoir à M. BARROUX
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme REYS
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme DOAT
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS

ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRICIÈRE DE CHAMIER PHASE 2

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

DD2023_014
JOIX DU LAURÉAT DE LA
ID : 024-200040392-20230202-DD2023_014-DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de la candidature lauréate à l'appel à projets « Quartiers fertiles » déposée par le Grand Périgueux en lien avec le consortium composé des villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, l'association CampUS, l'association Interstices 24 et le Pays de l'Isle en Périgord, l'agglomération est maître d'ouvrage de l'opération « Espaces transitoires à vocation nourricière ».

Que pour mémoire, l'ambition de cette action est de faire (re)vivre des emprises transformées du fait d'importantes opérations de démolitions de logements et en attente de leur prochaine destination. Il s'agit de proposer un dispositif proposant de manière concrète :

- Les modalités de création des modules de culture hors-sol transitoires
- Les dispositions pour l'animation et l'entretien des cultures
- La méthode de mobilisation continue des habitants et des partenaires.

Que le pilotage est assuré par la cellule opérationnelle constituée au Grand Périgueux pour le suivi de la Boucle Fert'Isle (pour mémoire, celle-ci est composée des trois élus du Grand Périgueux en charge de la Politique de la Ville, de la Cohésion Territoriale et du Plan Alimentaire Territorial) ainsi que de représentants de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Que pour mémoire, l'opération est financée dans le cadre de la Boucle Fert'Isle soutenue par l'ANRU. Elle repose donc sur le montage financier global qui suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Investissement (matériel, outils...)	25.000€	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	12.500€
Frais d'animation	30.000€	Banque des Territoires	15.000€
		Conseil Régional	13.750€
		Mairie de Coulounieix-Chamiers	8.250€
		Grand Périgueux (auto-financement)	5.500€
TOTAL	55.000€	TOTAL	55.000€

Considérant que conformément aux décisions du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021 et du Bureau Communautaire du 5 mai 2022, une première expérimentation a été conduite sur l'année 2022 sur le site du bâtiment C démolit et, après consultation, la proposition de l'association l'Archipel des Transitions a été retenue pour conduire l'opération. Un budget de 30.000€ a été alloué à l'association pour permettre la mise en œuvre du projet nommé Jardin du Préau.

Que suite à la décision du Conseil communautaire du 24 novembre 2022, une nouvelle consultation – par le biais d'un appel à projets - a été lancée auprès de nos partenaires associatifs et acteurs de la formation pour une deuxième expérimentation sur le quartier de Chamiers.

Que le budget concédé à cette 2ème phase est de 25.000€ et le site d'expérimentation se situe sur l'emprise du bâtiment Eter, récemment démolit. Cet emplacement est destiné, dans l'opération urbaine, à rester un espace végétal. De fait, les aménagements réalisés dans le cadre de la présente opération peuvent demeurer post 2023.

Considérant que la cellule opérationnelle pour le suivi de la Boucle Fert'Isle s'est réunie mercredi 14 décembre et propose de retenir la candidature déposée par les associations des Francas et Interstices 24. En effet, ce collectif propose un dispositif méthodologique répondant pleinement

aux attentes exprimées dans l'appel à projets. De plus, le collectif identifié par les habitants de par les actions qu'ils portent et les va

Que le calendrier proposé par les associations est le suivant :

- Février 2023 : Démarrage du projet et déménagement du Jardin du Préau
- Mars - Mai 2023 : Plantations sur site et animations
- À partir de Juin 2023 : Récolte sur site et animations
- Décembre 2023 : Préparation de la suite

Que la candidature déposée par les associations susmentionnées se trouve en annexe du présent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les associations des Francas et Interstices 24 comme lauréat de l'appel à projets pour la 2ème phase des espaces interstitiels à vocation nourricière à Chamiers ;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le financement de cette opération via les crédits attribués dans le cadre de la Boucle Fert'Isle et conformément au plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à solliciter les autres partenaires financiers cités dans le plan de financement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de l'action.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 28/02/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/02/2023	Périgueux, le 28/02/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

